



FOCUS

Bulletin

Souhaits de bonne année

En ce début de nouvelle année, les membres et le personnel de Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) aimeraient souhaiter à toutes les organisations nationales, aux représentants gouvernementaux et à ses partenaires sectoriels, de même qu'au personnel des organisations et à leur famille, une année heureuse et prospère. Nous avons apprécié travailler avec vous l'année dernière et nous prévoyons que l'année 2012 sera des plus productives et stimulantes.

L'année 2012 est importante puisqu'elle coïncide avec le 40e anniversaire de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA). Promulguée en 1972, la Loi crée le CPAC et elle permet l'établissement d'offices nationaux de commercialisation. Les modifications de 1993 permettent quant à elles la création d'offices de promotion et de recherche.

En cette année anniversaire, nous nous arrêterons pour voir comment la LOPA a servi les intervenants, des producteurs aux consommateurs, durant 40 ans. Cette loi est la pierre angulaire de nos activités : elle définit le mandat du Conseil et ceux des offices nationaux de commercialisation. Le Conseil doit poursuivre les efforts conjoints afin que les systèmes de gestion de l'offre et les systèmes de promotion et de recherche soient assez souples pour qu'il soit possible de faire face aux défis actuels et futurs. Il continuera de tenter d'améliorer les communications et ses relations avec ses partenaires. Le Conseil travaillera avec ses partenaires à faciliter la coordination et l'harmonisation de formules qui permettront la bonne marche de ces systèmes.

Tout au long de l'année, nous célébrerons la LOPA en tant que loi ayant contribué à la réussite d'un grand nombre de segments du secteur agroalimentaire du pays.

Le président,

Laurent Pellerin

DANS CE NUMÉRO

- * Souhaits de bonne année
- * Décisions du Conseil
- * Autres affaires du Conseil
- * Nouvelles de l'industrie
- * Nouvelles du gouvernement
- * Nouvelles du portefeuille
- * Que saviez-vous?
- * Prochaines réunions

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil des produits agricoles du Canada
Édifice Canada, 10^e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Courriel : fpcc-cpac@agr.gc.ca
Site Web : www.fpcc-cpac.gc.ca
Téléphone : 613-995-6752
Télécopieur : 613-995-2097
Télécopieur/ATME : 613-943-3707

Rédaction/Création :
Chantal Lafontaine

Canada



Affaires du Conseil (Décisions)

Comité des redevances du CPAC

À sa réunion du 20 décembre, le Comité des redevances du CPAC a approuvé la modification proposée à l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada. La modification donne une augmentation de 0,25 \$ le kilogramme (kg) de poulet (poids vif) à la redevance provinciale de la Saskatchewan. La redevance totale de la Saskatchewan passera donc de 1,60 \$ à 1,85 \$ le kg de poulet (poids vif). L'augmentation de la redevance entrera en vigueur le 29 janvier 2012 et prendra fin le 31 mars 2013.

Réunion du Conseil du 12 au 15 décembre

L'ordre du jour de la réunion du CPAC tenue en décembre était très chargé. En plus de traiter les affaires courantes, les membres du Conseil ont rencontré les dirigeants des quatre offices nationaux de commercialisation et certains des membres du personnel afin d'échanger sur les questions de l'heure, d'établir les budgets du prochain exercice, et de se positionner afin d'être en mesure d'aider les offices en particulier et le secteur en général à composer avec des difficultés nouvelles.

Les Producteurs de poulet du Canada



Le Conseil a approuvé la modification du *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet*, qui établit un contingent intérieur de 201 472 181 kg de poulet, poids vif (148 383 856 kg, poids éviscéré) et un contingent d'expansion des marchés de 10 342 668 kg de poulet, poids vif (7 614 115 kg, poids éviscéré) pour la période commençant le 29 janvier 2012 et se terminant le 24 mars 2012.

Le contingent intérieur est de 2,0 p. 100 supérieur au seuil, ce qui correspond à une baisse de 1,5 p. 100 de

la production par rapport aux semaines équivalentes en 2011. Le contingent d'expansion des marchés représente une baisse de 4,3 p. 100 du poulet produit en vertu de la Politique d'expansion des marchés par rapport aux semaines équivalentes en 2011.

Les membres du Conseil ont apprécié les efforts des Producteurs de poulet du Canada (PPC) visant à restreindre la production en vue de permettre au secteur de la transformation de redevenir rentable et de maintenir des conditions propices à la commercialisation du poulet.

LIMITES RELATIVEMENT À LA PRODUCTION ET À LA COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 29 JANVIER 2012 ET SE TERMINANT LE 24 MARS 2012

Article	Province	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
1.	Ont.		66 617 455	1 890 000
2.	Qc		54 369 045	4 100 000
3.	N.-É.		7 107 840	0
4.	N.-B.		5 763 272	0
5.	Man.		8 516 438	460 000
6.	C.-B.		29 428 416	1 985 000
7.	I.-P.-É.		776 320	0
8.	Sask.		7 340 488	1 027 668
9.	Alb.		18 619 151	880 000
10.	T.-N.-L.		2 933 756	0
Total			201 472 181	10 342 668

Le Conseil a également approuvé l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets* au Canada pour l'année 2012. Le taux de redevances est composé d'un prélèvement des PPC de 0,44 \$ le kilogramme (poids vif) et des redevances provinciales. Le taux de redevances des PPC est resté inchangé depuis l'année 1998.

suite page 3

FOCUS Bulletin

Les membres du Conseil ont trouvé, en révisant le budget 2012 de l'Agence, que les taux de redevances proposés sont en ligne avec les exigences de la LOPA. Les taux proposés n'auront pas pour effet de diminuer la rentabilité des établissements de production de poulet ni de nuire aux intérêts économiques des producteurs de poulet, ou d'empêcher le consommateur de se procurer à prix raisonnable le poulet et ses produits dérivés. Toutefois, les taux proposés suffiront à couvrir les coûts d'administration et de commercialisation des PPC.

REDEVANCES À PAYER DES PPC POUR L'ANNÉE 2012

Province	Redevance des PPC	Redevance provinciale	Redevance totale
	En 0,00 \$/kg (poids vif)		
Colombie-Britannique	0,44	1,16	1,60
Alberta	0,44	1,16	1,60
Saskatchewan*	0,44	1,41	1,85
Manitoba	0,44	1,30	1,74
Ontario	0,44	1,40	1,84
Québec	0,44	1,32	1,76
Nouveau-Brunswick	0,44	0,66	1,10
Nouvelle-Écosse	0,44	0,95	1,39
Île-du-Prince-Édouard	0,44	1,00	1,44
Terre-Neuve-et-Labrador	0,44	1,06	1,50

*L'augmentation des taux de redevance prendra effet le 29 janvier 2012

En outre, les membres du Conseil ont approuvé des modifications au règlement intérieur des PPC qui permettront une augmentation des dépenses journalières que peuvent réclamer le président et les membres pour les réunions, les téléconférences, les repas et les faux frais. Ces modifications prendront effet le 1^{er} janvier 2012.

Le comité exécutif et le personnel des PPC ont présenté le budget de l'Office ainsi que leur plan stratégique en mettant l'accent sur les principaux domaines de résultats et les dossiers prioritaires pour 2012. Dans leur liste de points critiques, les PPC mettront l'accent sur le processus d'établissement

des contingents, sur l'intégrité du pilier des importations de poulet (un des trois piliers du système de la gestion de l'offre), ainsi que le traitement des questions liées à la résistance aux antimicrobiens et des questions liées à la salubrité des aliments.

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada



Les membres du Conseil ont été informés du budget de 2012 des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). Ils ont également reçu un compte rendu des principales activités réalisées ainsi que de l'état d'avancement de l'examen de leur accord fédéral-provincial. Les priorités stratégiques des POIC pour la période 2011-2015 comprennent notamment le rendement du système, le soutien gouvernemental, les cadres (relations et affiliation), la salubrité et la qualité des produits, les soins aux animaux et les communications publiques.

Les Éleveurs de dindons du Canada



Le Conseil a approuvé l'*Ordonnance sur les redevances à payer des Éleveurs de dindons du Canada (ÉDC)* pour l'année 2012. Le taux de redevance est composé d'un prélèvement des ÉDC de 0,016 \$ le kilogramme (poids vif) et des redevances provinciales. Le taux de redevance des ÉDC est resté inchangé depuis l'année 2003. Ces redevances prendront effet le 1^{er} janvier 2012.

En examinant le budget de 2012 de l'Office, les membres du Conseil ont convenu que les taux de redevance proposés, qui sont conformes aux exigences de la LOPA et d'autres instruments juridiques, n'auront pas pour effet de diminuer la rentabilité des établissements de production de dindon ni de nuire aux intérêts économiques des producteurs de dindon, ou d'empêcher le consommateur de se procurer à prix raisonnable du dindon et ses produits dérivés. Toutefois, les taux de redevance proposés suffiront à couvrir les coûts d'administration et de commercialisation des ÉDC.

suite page 4

FOCUS Bulletin

REDEVANCES À PAYER DES EDC POUR L'ANNÉE 2012

Province	Redevance des EDC	Redevance provinciale	Redevance totale
	En 0,00 \$/kg (poids vif)		
Colombie-Britannique	1,6	2,40	4,0
Alberta	1,6	3,25	4,85
Saskatchewan	1,6	2,40	4,0
Manitoba	1,6	2,70	4,3
Ontario	1,6	3,00	4,60
Québec	1,6	2,75	4,35
Nouveau-Brunswick	1,6	1,40	3,0
Nouvelle-Écosse	1,6	2,40	4,0

En outre, le Conseil a approuvé les modifications proposées au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon* pour l'exercice 2011-2012, qui établissent le contingent fédéral à 168 494 685 kg (371 467 245 lb), soit une augmentation de 592 821 kg (1 306 947 lb) par rapport au contingent de 167 901 864 kg approuvé par le Conseil en septembre 2011.

Le contingent initial pour la période réglementée 2011-2012 avait été modifié à la baisse par l'Office en septembre dernier, passant de 168 380 345 kg à 167 901 864 kg dans le but de refléter une diminution de l'allocation de dindons entiers et un ajustement de l'attribution conditionnelle de dindons adultes. Le rapprochement final des volumes de la période réglementée 2010-2011 a mené à une augmentation du contingent de 2011-2012, laquelle traduit les volumes reportés selon la Politique d'exportation des ÉDC ainsi que les commercialisations excédentaires au N.-B., au Manitoba et en C.-B. Le Conseil était favorable tant à la modification de l'*Ordonnance sur les redevances à payer des ÉDC* qu'aux modifications au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon*. En outre, les membres du Conseil ont encouragé ÉDC et ses

	Contingents initiaux pour la période réglementée 2011-2012 (kg)	Contingents révisés en septembre pour la période réglementée 2011-2012 (kg)	Changement proposé de décembre	Total des contingents révisés 2011-2012 (kg)
Dindons entiers	70 111 683	70 611 683	0	70 611 683
Produits surtransformés	68 908 334	66 587 970		66 587 970
Reproduction-multiplication	5 782 011	5 833 901	0	5 833 901
Reproduction primaire	2 098 080	2 098 080	0	2 098 080
Exportation	22 101 044	21 770 230	692 705	22 462 935
Commercialisation excessive			99 884	99 884
Total	169 001 152	167 901 864	592 821 kg	168 494 685

organisations provinciales à établir la version finale des politiques et règlements relatifs au contingentement, ainsi qu'à faire en sorte d'améliorer les conditions du marché pour le dindon en 2012.

De plus, l'exécutif des ÉDC a donné un aperçu de ses grandes orientations stratégiques concernant la gouvernance. Il a également fait le survol de ses activités qui permettent la mise en œuvre continue de pratiques disciplinaires et l'établissement de politiques et de rapports, et d'autres activités d'évaluation et de mise en œuvre de programmes de commercialisation appropriés et efficents. Les membres ont également présenté leur plan d'affaires et les principaux résultats de 2011, parmi lesquels les communications, les opérations, les chaînes de valeur et les programmes et la recherche à la ferme.

Les Producteurs d'œufs du Canada

Contingent de vaccins

 En réponse à une requête du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation concernant l'enregistrement du contingent de vaccins des Producteurs d'œufs du Canada (POC), les membres ont approuvé les modifications proposées au Règlement de 1986 de l'*Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement* (annexe 2) qui sont ainsi libellées : (i) contingent de vaccins pour la période courant du 26 décembre 2010 au 31 décembre 2011, qui prendra effet à la date d'enregistrement, et (ii) contingent de vaccins pour la période courant du 1^{er} janvier 2012 au 29 décembre 2012, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement et aux ordonnances sur les redevances à payer

À la réunion qui a eu lieu du 12 au 15 décembre 2011, on a reporté à une téléconférence du 22 décembre 2011 la discussion sur les modifications proposées au contingentement et aux ordonnances. Après des échanges approfondis, les membres du Conseil n'ont pas approuver la proposition d'ordonnance sur les redevances (une

suite page 5

FOCUS Bulletin

augmentation du taux de redevance de 0,025 \$ qui aurait porté le total des redevances des POC à 35,25 \$ la douzaine) et la proposition de contingent pour 2012 (une augmentation de 214 683 oiseaux). La proposition subséquente de modification du Règlement de 1986 qui maintenait le même volume de production a été soumise aux POC, puis elle a été approuvée par le Conseil à la téléconférence du 28 décembre 2011. Vu que l'ordonnance sur les redevances est valide jusqu'au 31 mars 2012, une nouvelle ordonnance sera déposée à une date ultérieure.

À la réunion de décembre, les membres et le personnel des POC ont fait le point aux membres du Conseil concernant les activités et les dossiers prioritaires de l'Office parmi lesquels la nécessité de répondre à la demande sans cesse changeante du consommateur, la durabilité du secteur, la responsabilité sociale, la collaboration des intervenants, la capacité d'innovation et de recherche, et le commerce. Parmi les défis que les POC devront relever en 2012, mentionnons la négociation de contrats avec les transformateurs d'oeufs, la durabilité du programme des produits industriels, la mise en place de moyens d'approvisionner à prix concurrentiels, le marché en pleine croissance de la transformation, ainsi que la résolution de questions liées à la salubrité des aliments, à l'assurance et aux soins des animaux.



Autres Affaires du Conseil

Réunions du Conseil pour l'année 2012

À la réunion du Conseil, les membres ont approuvé le calendrier des rencontres pour l'année 2012.

30 et 31 janvier	Ottawa
5 - 9 mars (à confirmer)	Ottawa (à confirmer)
16 et 17 mai	Ottawa
11 juin	Charlevoix
17 juillet	Téléconférence
26 et 27 septembre	Ottawa
5 et 6 novembre	Ottawa
11 au 14 décembre	Ottawa

Le point concernant le plan stratégique

À la réunion de décembre du Conseil, les membres ont été informés d'un document donnant le sommaire du plan stratégique 2012-2015. Après une discussion approfondie sur les grands objectifs, le Conseil a partagé le plan avec les membres d'exécutifs d'offices nationaux. Les responsables du CPAC produiront une version finale qu'ils soumettront aux offices et intervenants du secteur pour commentaire. Le document final sera approuvé à la prochaine réunion du Conseil qui aura lieu en janvier.

Conférence 2012 sur le leadership

Le président du CPAC Laurent Pellerin prendra part à titre de conférencier invité à la « Conférence sur le leadership » du Centre for Organizational Governance in Agriculture (COGA) qui aura lieu le 19 janvier à Abbotsford (C.-B.).

Monsieur Pellerin fournira de l'information sur le mandat et les responsabilités du Conseil, de même que sur le plan stratégique 2012-2015 à venir du CPAC. Il présentera également ses vues à long terme sur le système de la gestion de l'offre, ainsi que sur l'importance de travailler de concert et fera en sorte que le système résiste à l'examen public.

Parmi les autres invités, nommons le président-directeur général du Center for Food Integrity, Charlie Arnot, qui parlera des possibilités de leadership quand il s'agit de gagner la confiance du consommateur; le sous-ministre de l'Agriculture et des Terres de la C.-B., Wes Shoemaker, qui fournira une mise à jour sur les dossiers dont s'est occupé en 2012 le ministère qu'il dirige; et la journaliste et spécialiste des communications Tamara Leigh, de Shiny Bird Communications, qui fera un exposé sur l'évolution des vues de la population en agriculture.

Le COGA est parrainé par le BC Council of Marketing Boards (COMB) qui représente des offices de commercialisation et commissions ayant été créés en application de la *Natural Products Marketing Act de la C. B.*

suite page 6

FOCUS Bulletin

Ces offices et commissions établissent dans la province les structures de promotion, de contrôle et de réglementation qui régissent la production, le transport, l'emballage, l'entreposage et la commercialisation des produits naturel, ou leur interdiction.

Centre for Organizational Governance in Agriculture
Sponsored by the BC Council of Marketing Boards



Nouvelles de l'industrie

Laurent Souigny intronisé au Temple de la renommée de l'agriculture canadienne

Les POC ont célébré en novembre dernier l'intronisation de leur ancien président **Laurent Souigny** au Temple de la renommée de l'agriculture canadienne. Âgé de 67 ans, M. Souigny a été intronisé en même temps que **David Chalack** et **Frank Stenger**, lors d'un banquet qui a eu lieu dans le cadre du Royal Agriculture Winter Fair de Toronto et auquel étaient conviés parents, amis et leaders de l'agriculture canadienne.

Dans sa région, l'Est de l'Ontario, **Laurent Souigny** a touché directement à l'agriculture la plus grande partie de sa vie. Il a commencé comme producteur laitier en 1964; il est devenu membre de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario en 1973. Devenu ovoculteur en 1980, il a défendu sans relâche les intérêts du secteur. Élu président des POC en 1999, M. Souigny a été membre du conseil d'administration durant 17 ans. Toutes nos félicitations à M. Souigny.



Chef vedette exclusif sur le site Web des Producteurs de poulet du Canada

Vedette de l'émission Food Network, chef et professeur de cuisine gastronomique de renommée internationale, **Rob Rainford** s'est joint à l'équipe des Producteurs de poulet du Canada (PPC) afin de partager ses secrets de chef, ses vues et certaines nouvelles saveurs pour une de ses viandes préférées.



Au cours des prochains mois, à l'adresse www.poulet.ca, le chef Rainford présentera 10 nouvelles recettes savoureuses de poulet, sera l'auteur de blogues sensationnels sur le poulet, et participera à une série d'entrevues qui permettra aux friands de poulet de tout le pays de jeter un coup d'œil sur l'homme derrière le « Barbecue ».



Nouvelles du gouvernement

Le Canada et les États-Unis conviennent de plans d'action conjoints

Le premier ministre **Stephen Harper** et le président américain **Barack Obama** ont annoncé récemment que le Canada et les États-Unis (É.-U.) avaient convenu de deux plans d'action visant à faciliter les échanges commerciaux et les déplacements des voyageurs, à améliorer la sécurité en Amérique du Nord, et à harmoniser les structures de réglementation entre les deux pays.

Le plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique visent quatre domaines de coopération : intervention précoce contre les menaces; facilitation du commerce, croissance économique et emploi; intégration transfrontalière en matière d'application de la loi; et amélioration des infrastructures essentielles et de la cybersécurité.

suite page 7

FOCUS Bulletin

Le Plan d'action conjoint du Conseil de coopération en matière de réglementation aidera à atténuer les obstacles au commerce, à réduire les coûts pour le consommateur et les entreprises, et à créer des possibilités économiques des deux côtés de la frontière.

Le Plan d'action conjoint donne 29 initiatives par lesquelles le Canada et les É.-U. harmoniseront leurs structures réglementaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, du transport, des produits de santé et de soins personnels, de la gestion des produits chimiques, de l'environnement et d'autres domaines intersectoriels, sans compromettre pour autant leurs normes relativement à la santé, à la sécurité ou à la protection de l'environnement.

Les deux plans d'action respectent la souveraineté de l'un et l'autre pays. Ils précisent que les deux pays s'attacheront de façon concertée à promouvoir les principes des droits de l'homme, à protéger les renseignements personnels et à sauvegarder les libertés civiles, toutes actions essentielles à la primauté du droit et à la gestion efficace de notre périmètre. À mesure que les plans d'action seront mis en œuvre, le gouvernement consultera le Parlement et les Canadiens, et il les tiendra informés des progrès réalisés.

Vous trouverez des articles documentaires détaillés sur chaque domaine de coopération et sur les résultats recherchés par chaque initiative sur le site Web, à l'adresse www.plandactionfrontalier.gc.ca.

Le Japon revoit les restrictions visant les importations de bœuf

Le ministre de l'AAC **Gerry Ritz** se réjouit de la décision du Japon de prendre des mesures qui viseront à élargir les marchés pour les importations de bœuf provenant de plusieurs pays, dont le Canada. Le Japon examinera les règlements s'appliquant au marché national et aux importations de bœuf, ce qui pourrait avoir pour effet un élargissement de ce marché pour le bœuf canadien. Le gouvernement japonais organisera des audiences publiques, et la Commission de salubrité des aliments du Japon effectuera une évaluation des risques pour chaque pays.

Le Canada salue la décision du Japon de réexaminer sa politique d'importation du bœuf. Il espère que le Japon fondera son processus décisionnel sur des données probantes et que les consommateurs japonais

pourront ainsi bénéficier d'un accès élargi au bœuf canadien qui est de qualité supérieure et qui répond à des normes de salubrité élevées. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les responsables japonais afin que le réexamen se fasse avec célérité et que les producteurs de bœuf renforcent davantage leur activité de base par une intensification des échanges.

En 2010, les exportations canadiennes de bœuf provenant de bovins de moins de 21 mois ont totalisé 81,4 millions de dollars. Avec l'élargissement du marché japonais, le volume des exportations devrait augmenter sensiblement.



Nouvelles du portefeuille

FAC reconnaît les efforts exceptionnels

La période de sélection pour *le prix Rosemary Davis 2012* est officiellement ouverte. Financement agricole Canada (FAC) s'attache ainsi à reconnaître le leadership des femmes canadiennes en agriculture.

La contribution des femmes a un réel impact sur le secteur et les collectivités. FAC souhaite rendre hommage à cinq femmes pour leurs réalisations exceptionnelles. Au nombre des lauréates des années précédentes, il y a eu des productrices, des éducatrices, des agronomes et des vétérinaires.

Vous êtes encouragés à prendre le temps de proposer la candidature d'une femme ayant contribué à l'avancement du secteur agricole. On invite également les femmes à présenter elles-mêmes leur candidature. Les candidates sont choisies selon le leadership dont elles font preuve en rendant service à leur collectivité et au secteur, de même qu'en partageant leurs vision et passion à l'endroit du secteur. Depuis 2006, FAC a rendu hommage à 25 femmes d'exception en leur décernant *le prix Rosemary Davis*.

Les noms des lauréates seront révélés en mars 2012. Les lauréates auront la possibilité d'assister à la Conférence sur le leadership de la Simmons School of Management qui aura lieu le 5 avril 2012, à Boston.

Plus d'info www.simmons.edu/leadership

FOCUS Bulletin

Protéger la santé animale et humaine durant la saison de la grippe

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) met en lumière le rôle important que peuvent jouer les vaccinations humaines dans un programme de biosécurité des producteurs.

L'Agence de la santé publique du Canada recommande que tous les Canadiens en bonne santé âgés de plus de six mois reçoivent le vaccin antigrippal saisonnier. Le vaccin antigrippal offre la meilleure protection contre le virus de la grippe. Il peut aider à protéger toute personne dont le travail est en lien avec le système de production alimentaire, notamment les conducteurs de véhicules transportant des aliments pour animaux, les équipes de vaccination et d'insémination et les autres personnes qui se rendent dans les établissements de production porcine.

Certains virus de l'influenza peuvent être transmis entre les personnes et les animaux et entre différentes espèces d'animaux. Recevoir le vaccin antigrippal saisonnier peut vous aider à réduire les risques de transmission du virus de l'influenza entre les personnes et les animaux.



Si vous avez reçu le vaccin l'année dernière, vous devriez vous faire vacciner encore une fois cette année. Il est important de recevoir le vaccin chaque année parce que la composition du vaccin est reformulée pour assurer une protection contre les toutes nouvelles souches du virus. Communiquez avec le service de santé publique de votre localité pour obtenir des renseignements sur les cliniques qui offrent les services de vaccination dans votre collectivité.

Pour de plus amples renseignements sur la biosécurité animale, vous pouvez consulter le site

Web à l'adresse www.inspection.gc.ca ou composer le numéro sans frais de l'Agence 1-800-442-2342.



Vous pouvez également consulter le nouveau Guide de grippe saisonnière de l'Agence de la santé publique du Canada où vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour vous protéger et protéger les autres d'une infection. Pour en savoir davantage sur la grippe, vous pouvez consulter le site combattezlagrippe.ca.

Programme Capsule FAC

La Capsule FAC est un programme de baladodiffusion bimensuel de Financement agricole du Canada. À partir de discussions sur les affaires et la technologie – de l'innovation à la sécurité à la ferme –, la Capsule FAC porte sur des thèmes et présente des entrevues qui intéressent le secteur agricole canadien. Rentabilisez votre exploitation au maximum. Bénéficiez d'un savoir de pointe instantané avec la Capsule FAC que vous trouverez sur le site de Financement agricole Canada, à l'adresse www.fcc-fac.ca.

The screenshot shows the official website of Financement agricole Canada. At the top, there's a search bar and links for "Se connecter", "Contactez-nous", "Carrières", "Carte du site", and "English". Below the header, there are tabs for "Services en ligne", "Produits et services", "Nouvelles agricoles", "Centre de formation", "Relations - investisseurs", and "A notre sujet". The main content area features a large banner for "Capsule FAC" with a play button icon. To the left, there's a sidebar with sections for "Centre de formation", "Événements", "Articles", "Jeunes agriculteurs", "Multimédia", and "Outils". The "Multimédia" section has subsections for "Argent et finances", "Gestion agricole > Inspiration", and "Technologie et innovation". On the right, there's a sidebar titled "Capsule FAC" with a list of topics like "Nouvelles agricoles quotidiennes", "Marchés et export", "Matière", "Sélecteur de prêt", "Calculateur de prêt", "Calculateur de paiements de crédit-bail", "Calculateur technique", and "Glossaire financier". Below that is a "Contactez-nous" section with a phone number (1-888-332-3301), email (Courriel), and a "Bureaux de FAC" link. At the bottom right, it says "C'est agricole, on le finance."

FOCUS Bulletin

Lequel est arrivé en premier : l'œuf ou la poule?

Selon un article publié en 2006 dans le *Times London* et selon le généticien de l'évolution John Brookfield de l'University of Nottingham, la réponse est non équivoque : c'est l'œuf. Le philosophe David Papineau du King's College London est d'accord, disant que la première poule devait absolument provenir d'un œuf.

Par contre, selon une information diffusée sur le réseau CNN (Cable News Network) en 2010, un papier scientifique intitulé Contrôle structurel de cristaux primaires par une protéine de coquille d'œuf [Structural Control of Crystal Nuclei by an Egg Shell Protein] dit que l'œuf ne peut se développer sans l'action de la protéine ovocléididine-17 qui se trouve uniquement dans les ovaires de poule, ce qui signifie que la poule doit être arrivée en premier.



Prochaines réunions

Janvier 2012

30 et 31 janvier

Conseil des produits agricoles du Canada

Ottawa

Février 2012

1^{er} et 2 février

Les Producteurs d'œufs du Canada

Ottawa

1^{er} et 2 février

Les Producteurs de poulet du Canada

Ottawa

6 au 8 février

Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles

Ottawa

Mars 2012

5 au 9 mars

Canadian Cattlemen's Association

Ottawa

5 - 9 mars

Conseil des produits agricoles du Canada
(date et réunion à confirmer)

Ottawa

8 mars

Association canadienne des surtransformateurs de volaille

Toronto

19 mars

Association nationale des régies agroalimentaires

Ottawa

20 au 22 mars

Réunions de mars des offices nationaux de commercialisation

Ottawa

20 mars

Les Producteurs de poulet du Canada – *réunion annuelle*

Ottawa

21 mars

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada – *réunion annuelle*

Ottawa

21 mars

Les Producteurs d'oeufs du Canada – *réunion annuelle*

Ottawa

22 mars

Les Éleveurs de dindon du Canada – *réunion annuelle*

Ottawa